
Pièce 7.2.1 : BILAN DE LA CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat et
Plan de Déplacement Urbain - PLUiHD

Arrêté le 27 juin 2019
Approuvé par le Conseil communautaire du 27 février 2020



Durant toute son élaboration, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les élus, les habitants, les associations locales, les services de l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires et toute personne ayant demandé à être associée.

Les modalités de cette concertation ont été définies par des délibérations du Conseil communautaire du 28 mai 2015. Les modalités de concertation étaient les suivantes :

« Les modalités de concertation avec le public proposées sont les suivantes :

- 5 réunions publiques (à répartir sur le territoire) dans la phase 1 – Diagnostic territorial et Etat initial de l'environnement : présentation de la démarche, des premiers éléments de diagnostic, échanges, débats ;
- 5 réunions publiques (à répartir sur le territoire) dans la phase 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable : synthèse des enjeux, scénario de développement et orientations, échanges, débats ;
- 3 réunions publiques interactives avant l'arrêt du projet : échange sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le programme d'Orientations et d'Actions (POA), le zonage et le règlement ;
- Des registres d'observations seront mis à la disposition du public à l'AME et dans toutes les communes membres dès la prescription de la procédure sur lequel le public pourra porter ses observations écrites. Mise à disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du projet (dans les locaux de l'AME et dans toutes les communes membres), d'un dossier comprenant les études mis à jour et à mesure de leur avancement ;
- Une démarche de concertations spécifique concernant les exploitations agricoles aura lieu comportant : 1 réunion d'information lors de la 1^{ère} phase, une enquête agricole, 3 permanences en mairie lors de la phase 1, la présentation du diagnostic agricole et du volet agricole du PADD et 2 permanences avant l'arrêt du projet ;
- Une exposition publique itinérante ;
- La mise à disposition d'informations sur le site internet de l'AME (lien sur le site internet des communes quand il existe). »

Cette concertation a été mise en place à chaque grande étape de l'élaboration du dossier de PLUiHD afin de permettre aux habitants de suivre le cheminement des travaux et de faire part de leurs avis et préoccupations à plusieurs reprises.

La concertation tout au long de l'élaboration

1. Rappel des étapes et moyens mis en œuvre pour la concertation

Les études et les documents d'étapes ont été mis en ligne sur le site internet de l'AME et des communes quand cela a été possible et mis à la disposition du public à l'AME et dans les communes :

- Chacune des réunions publiques ont été annoncées par affichage et / ou voie de presse. Elles se sont déroulées selon le mode suivant : une présentation PowerPoint des travaux en cours par les bureaux d'études chargés de l'élaboration du PLUiHD avec des temps de débats et réponses aux questions des habitants et élus.
- Affichage de panneaux en mairie et à l'agglomération en phase diagnostic, PADD et règlementaire.
- Mise à disposition d'un registre de remarques à l'agglomération dès le lancement de la procédure
- La possibilité tout au long de la procédure de faire part de remarques sur l'adresse mail suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr

2. Détails par phases et remarques

1. Phase diagnostic

- Réunions publiques :

Solterre : jeudi 29/10/2015 à 17h00 salle polyvalente

Montargis : mardi 03/11/2015 à 17h00 au Tivoli

Pannes : mardi 03/11/2015 à 17h00 salle polyvalente

Lombreuil : jeudi 05/11/2015 à 17h00 salle communale

Chalette-sur-Loing : jeudi 05/11/2015 à 17h30 salle des mariages

Les remarques des habitants ont surtout porté sur la compréhension de la procédure.

Réunion agricole à Pannes le 6 Octobre 2015 et à Villemandeur le 8 octobre 2015.

- Panneaux d'exposition :

Une exposition composée de 5 panneaux a été mise à la disposition du public sur l'ensemble des communes

Mairie d'AMILLY

Horaires d'ouverture au public :

du Mardi au Vendredi : 8h15-12h00 / 13h00 - 17h30 - Samedi : 8h30 - 12h00

Mairie de CEPOY

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 13h45 à 18h00 - Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 - Samedi : 8h30 à 12h00

Mairie de CHALETTE-SUR-LOING

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au vendredi : 8h30/12h15 - 13h30/17h30, le samedi : 8h30/12h30
(Fermeture à 16h30 la veille de fêtes)

Mairie de CHEVILLON-SUR-HUILLARD

Horaires d'ouverture au public : Le lundi : de 16h00 à 19h00, Le mercredi, jeudi et Vendredi : de 9h00 à 12h00, le samedi : de 10h00 à 12h00

Mairie de CONFLANS-SUR-LOING

Horaires d'ouverture au public : le Mardi : de 09h00 à 12h00, du Mercredi au Jeudi : de 16h00 à 19h00, le Vendredi : de 09h00 à 12h00

Mairie de CORQUILLEROY

Horaires d'ouverture au public : le Lundi : de 13h30 à 18h00, du Mardi au Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le Samedi : de 09h00 à 12h00

Mairie de LOMBREUIL

Horaires d'ouverture au public : le mardi et le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le mercredi et le jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de MONTARGIS

Horaires d'ouverture au public : du Lundi au Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le Samedi : de 09h00 à 12h00

Mairie de MORMANT-SUR-VERNISSON

Horaires d'ouverture au public : le lundi : de 14h30 à 17h00, le jeudi : de 15h30 à 18h00

Mairie de PANNES

Horaires d'ouverture au public : du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le Samedi : de 08h00 à 12h00

Mairie de PAUCOURT

Horaires d'ouverture au public : du Lundi au Vendredi : de 14h00 à 18h00, le Samedi : de 09h30 à 12h00

Mairie de SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD

Horaires d'ouverture au public : les lundi, mardi et vendredi : de 9h00 à 12h00, le jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 17h30 à 19h30

Mairie de SOLTERRE

Horaires d'ouverture au public : du Mardi au Vendredi : 8h15-12h00 / 13h00-17h30, Samedi : 8h30 - 12h00

Mairie de VILLEMANDEUR

Horaires d'ouverture au public : Lundi : 14h00 à 17h30 (sauf l'état civil), du Mardi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, Le Samedi : de 08h30 à 12h00 (uniquement l'état civil)

Mairie de VIMORY

Horaires d'ouverture au public : du Mardi au Samedi : de 9h00 à 12h00, le Vendredi : de 13h30 à 16h00

- Registre de recueil dans chaque mairie et à l'agglomération : **attente du retour des registres.**

Publicité :

- Journal : Eclaireur du Gâtinais du 28 octobre 2015 ;
- Information donnée sur la radio C2L ;
- Publication sur les sites internet de l'AME et des communes de Cepoy, Chalette-sur-Loing, Montargis et Pannes ;
- Publication dans les journaux des communes suivantes : Chalette-sur-Loing décembre 2015, Saint-Maurice-sur-Fessard en Janvier 2017 ;
- Affichage informant des registres dans les communes de Corquilleroy, Villemandeur et Conflans-sur-Loing.

2. Phase PADD

- Réunions publiques :

Vimory : jeudi 30 Novembre 2017 à 18h00, Salle polyvalente

Amilly : Lundi 27 Novembre 2017 à 18h00, salle du quartier des Terres Blanches

Saint Maurice sur fessard : Lundi 20 Novembre 2017 à 18h00 Salle polyvalente

Corquilleroy : Mardi 28 Novembre 2017 à 18h00 Salle Polyvalente

Montargis : Mercredi 22 Novembre 2017, à 18h00 Mairie Salle Girodet

Permanence agricole à Conflans-sur-Loing le 8 février 2018

Affichage des panneaux complétés de ceux portant sur le PADD dans chaque commune.

Publicité

- Journaux : La république du Centre du 10 novembre 2017
- Site internet : Annonce des réunions publiques sur le site internet de l'AME et des communes de Saint-Maurice-sur-Fessard, Lombreuil, Solterre, Villemandeur, Vimory, Corquilleroy.

3. Phase OAP, POA Habitat et Déplacement, Règlement et Zonage

- Réunions publiques

Villemandeur le Lundi 3 juin 2019 à 18h30 à la salle polyvalente de Lisledon

Mormant-sur-Vernisson le Jeudi 6 juin 2019 à 18h30 à la salle polyvalente

Cepoy le mardi 11 juin 2019 à 18h30 salle Jonquille

Permanence agricole le 6 juin 2019 à Chevillon-sur-Huillard le matin et à Mormant-sur-Vernisson l'après-midi.

Exposition des panneaux relatifs aux réunions publiques lors de ces réunions publiques et au siège de l'AME.

Publicité

- Journaux : L'éclaireur du Gatinais du 29 mai 2019 et du 5 juin 2019 et La République du Centre du 29 mai 2019, du 1^{er} juin 2019 et du 6 juin 2019
- Site internet : annonce des réunions publiques sur le site internet de l'AME et des communes de Cepoy, Lombreuil, Solterre.
- Publication sur le compte Facebook de l'AME et de Cepoy
- Autre : La commune de Mormant-sur-Vernisson et de Cepoy ont procédé à une diffusion dans les boîtes aux lettres.

Tout au long de la procédure : réception de 88 courriers.

Adresse e-mail : pluihd@agglo-montargoise.fr

3. Bilan

Dans l'ensemble la concertation a surtout été active lors des réunions publiques et des permanences agricoles dans les communes, avec toutefois un public très inégal en quantité suivant les étapes de la procédure.

Les échanges avec les habitants se sont déroulés dans un bon climat et la plupart d'entre eux ont pu s'exprimer.

L'AME et les communes ont reçu un nombre assez important de courriers mais peu de demandes par internet ou via les registres, signé que les réunions publiques ont permis de répondre à l'essentiel des questions et que les techniciens et élus de chaque commune ont bien relayé les informations auprès de leurs administrés.

Le bilan de la concertation est donc positif.

La prochaine étape sera l'enquête publique.